

Réseau des Œuvres Universitaires et Scolaires

**CNOUS – CROUS** 

# BUDGET RECTIFICATIF N°2 AU BUDGET 2020

**RAPPORT DE PRESENTATION** 

Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires Conseil d'Administration du 1er octobre 2020 Le budget rectificatif n°2 de l'exercice 2020 correspond à la prise en charge de modifications dues à des éléments qui n'étaient pas connus au moment de l'élaboration du budget initial. Il prend en compte :

- La répartition des crédits d'accessibilité (titre 3), pour un montant de 3,7 M€;
- La répartition d'un complément de la subvention pour charges de service public (Titre 3), de 100 M€;
- Un prélèvement sur le fond de roulement du Cnous de 9,5 M€;
- Le redéploiement de crédits du budget du Cnous vers les Crous, pour un montant de 9,7 M€;
- La constatation de recettes de remises de fin d'année d'un montant de 1 724 870 € (non mobilisables pour un autre usage que la restauration).

### 1. Répartition entre les Crous de 3,7 M€ de crédits d'accessibilité (Titre 3)

Le MESRI a notifié le 8 septembre 2020 une enveloppe de 3,7 M€ à répartir entre les Crous au titre des travaux d'accessibilité. Ce montant est identique à celui notifié en 2019. La répartition proposée de ces crédits a été réalisée au regard des projets présentés par les Crous (cf. annexe 1).

## 2. Répartition entre les Crous d'un complément de subvention pour charges de service public (Titre 3) (100 M€)

L'exercice 2020 est marqué par des événements exceptionnels ayant un impact majeur sur la situation financière du réseau des Crous :

- À titre exceptionnel, le conseil d'administration du Cnous avait adopté le 28 novembre 2019 une mesure de **gel des loyers** pour l'année 2020. L'impact de cette mesure, alors estimé à 6,7 M€, n'avait pu être intégré au budget initial du réseau. Le chiffrage définitif de cette mesure se monte à 7 M€.
- La crise sanitaire inédite liée à la pandémie de Covid 19 a entraîné la fermeture de l'ensemble des structures de restauration du réseau dès le début du confinement et le départ de 65% des étudiants logés dans les résidences des Crous, sans mise en œuvre du préavis de départ, générant des pertes d'exploitation qui se montent à 97,5 M€ pour la période allant de mars à août (pertes constatées), auxquelles s'ajoutent le coût des équipements de protection individuelle et la prime destinée aux personnels.

Il est d'ores et déjà avéré que le réseau encourra de nouvelles pertes d'exploitation sur la période allant de septembre à décembre, compte tenu notamment des conditions inédites de la rentrée universitaire (arrivée décalée des étudiants – notamment internationaux, développement de l'enseignement en distanciel entraînant une moindre présence sur les campus) et des conséquences opérationnelles du respect des consignes sanitaires (capacité d'accueil réduite des structures de restauration).

La crise sanitaire a par ailleurs généré des coûts liés au versement d'une prime à une partie des agents, à l'achat d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les agents, ou encore aux délais et surcoûts sur les chantiers immobiliers en cours.

- Le Gouvernement a décidé la mise en place à compter du 1er septembre 2020 repas Crous à 1€ pour les boursiers.

Dans ce contexte, le MESRI a pré-notifié le 25 septembre 2020 un complément de subvention pour charges de service public (SCSP) au titre de l'année 2020 d'un montant de 100 M€ afin de financer :

- pour 20 M€ le coût de la mesure « Repas à 1€ pour les boursiers » en 2020 ;
- pour 80 M€ les incidences de la crise sanitaire.

Le complément de SCSP apporté par l'Etat vise à accompagner en priorité les Crous les plus fragilisés financièrement par la crise sanitaire. La répartition proposée tient compte de la situation financière propre à chaque Crous, dans une logique de solidarité au sein du réseau.

### 3. Redéploiement de crédits du budget du Cnous vers les Crous, pour un montant de 9,7 M€

Le Cnous propose par ailleurs un redéploiement des crédits de SCSP qui lui avaient été attribués en budget initial, au profit des Crous, pour un montant de 9,7 M€. Cette minoration des crédits correspond :

- d'une part, à la révision à la baisse des prévisions de dépenses au titre du CAS Pensions du réseau, budgétairement assumées par le Cnous. Cette moindre dépense résulte du ralentissement du rythme des recrutements en 2020 en raison de la crise sanitaire, mais également d'une budgétisation initiale prudentielle en raison de la mise en œuvre de la seconde vague de fonctionnarisation et du reclassement tardif de certains agents de la première vague, intervenus début 2020 ;
- d'autre part, au ralentissement de l'activité liée à la crise sanitaire, qui a généré une baisse des dépenses de fonctionnement du Cnous, notamment au titre des événements (annulation du salon Campus Cook et des séminaires), des frais de déplacement et de la formation. Cette baisse de l'ordre de 1,7 M€ en AE/CP est minorée en raison d'une ouverture en investissement de 0,15 M€, afin de couvrir des dépenses de développement informatique (investissement) supplémentaires.

Ce redéploiement permet de prendre en charge le coût de la mesure de gel des loyers, le coût des équipements de protection individuelle et la prime destinée aux personnels.

Compte tenu des incertitudes fortes qui demeurent sur le dernier quadrimestre, les échanges se poursuivront avec les ministères de tutelle d'ici la fin de l'exercice sur la base de la situation financière du réseau.

# 4. Constatation de recettes de remises de fin d'année d'un montant de 1 724 870 €

Ces recettes perçues par la centrale d'achat correspondent aux remises versées par des fournisseurs, en fonction de leur chiffre d'affaires annuel 2019.

# 5. Synthèse financière du budget rectificatif n°2

En comptabilité budgétaire, les autorisations d'engagement sont majorées de 113 118 862 €, les crédits de paiement de 113 025 106 €, les recettes augmentées de 105 424 870 €. Le solde budgétaire prévisionnel se dégrade de 7 600 236 € et s'établi à – 11 429 593 €. En comptabilité générale, les dépenses augmentent de 113 025 106 € et les recettes augmentent de 105 424 870 €. Le déficit est majoré de 7 600 236 € et s'établi – 11 349 593 €.